

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de

BEUIL

Alpes-Maritimes

Le dix juin deux mille vingt et un, à 17 heures à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 04.06.2021

Etaient présents: M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal

Absents: Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Représentés: Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Rodolphe BIZET, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 10/06/2021, Monsieur Arnaud ROCHE est représenté par Monsieur Alexandre GEFFROY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08/06/2021.

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

N°04.2021

08/ TRAVAUX DE SIGNALETIQUE:

Délibération présentée par M. Pascal THIERY, conseiller municipal

Monsieur Pascal THIERY expose au Conseil Municipal les faits et éléments suivants :

L'activité sport d'hiver devenant de plus en plus compliquée à mettre en valeur en raison de diverses contraintes liées non seulement au dérèglement climatique, mais aussi à l'essor constaté du tourisme estival, il est souhaitable d'orienter la stratégie de développement touristique vers un tourisme « durable », en privilégiant la mise en valeur du patrimoine local et plus particulièrement celui situé au cœur de notre village.

Cette économie touristique pourrait être optimisée par divers axes de développement :

- 1. Un village historique classé et/ou avec un patrimoine riche
- 2. Une signalétique et une communication qui seront efficaces pour sa mise en valeur
- 3. Une aire d'arrivée et de stationnement attractive
- 4. Une rue principale commercants qui mène à la cité

Notre commune est située sur un circuit très touristique s'articulant autour de 3 lieux très prisés :

- Les Gorges du Cians
- Valberg
- Les Gorges du Daluis

Le but serait de créer une signalétique harmonieuse servant à mettre en valeur notre richesse méconnue et à inciter les visiteurs à s'arrêter dans notre village.

Les solutions envisagées sont les suivantes :

- Restauration du petit patrimoine dans le vieux village qui est soutenu par un plan départemental
- Embellissement des rues
- Fleurissement et adhésion au label « village fleuri »
- Aménagement du carrefour, du parking du Peirafuec et de la rue principale pour créer un espace

d'entrée en harmonie avec le haut du village

- Pavage des l'entrée du carrefour

006-210600168-20210610-202104 08-DE
Resu le 16062021 un label tel que « Petite oité de caractère »

La trame principale est la suivante :

- Un fond de panneau illustrant l'intérêt historique du village ou du lieu que nous souhaitons mettre en valeur (monument historique ou activité sportive)
- Texte d'une information simple type « Beuil village historique ou médiéval »...
- Insertion des logos hôtels, restaurants, campings, boulangerie, épicerie, monument historique, vente directe, ranch...
- Parkings gratuits
- Blason de Beuil

Emplacements envisagés:

- Arrivée à Beuil par le Cians
- Arrivée à Beuil par le Col de la Couillole
- Arrivée à Beuil par Valberg

Sur le secteur des Launes :

- De chaque côté du hameau : deux panneaux ayant pour but de communiquer sur les activités sportives proposées sur le plateau de la Sagne
- Deux banderoles pour l'entrée du village et le bas du Cians
- Une arche pour matérialiser l'entrée au sein du village

Devis fournis pour la réalisation de cette opération :

- Devis présenté par la société PERADOTTO pour un montant TTC de 11 808 €
- Devis présenté par Hélène RAMEAU, graphiste, pour un montant TTC de 4 050 €
- Devis présenté par la société COZZI (arche) pour un montant TTC de 38 227 €

En outre, cette opération étant susceptible d'être éligible à une subvention, Monsieur Pascal THIERY demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des institutions concernées en vue de demander les subventions les plus élevées possibles dans le cadre de la réalisation de cette opération.

Enfin, selon le montant retenu, Monsieur Pascal THIERY demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à contracter un emprunt si la dépense envisagée s'avérait trop lourde à supporter sur un seul exercice comptable

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur THIERY et après en avoir délibéré,

VALIDE les devis ci-dessus pour un montant de 54 085 € TTC

AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des institutions concernées en vue de demander les subventions les plus élevées possibles.

AUTORISE le Maire à contracter un emprunt.

VOTES:

Pour : 13

Abstentions: 0

Contre: 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

006-221a0Préfecture21les6Appes+MaritimesDE

Regu le 16/06/2021

